



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 68110

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accessibilité des sites Internet aux personnes malvoyantes. En effet, selon une étude réalisée par l'association Braillenet, la majorité des sites Internet des services administratifs de l'Etat ne prévoit pas d'accès destiné aux personnes aveugles ou malvoyantes. Aussi, il aimerait savoir quelles mesures pourraient être prises pour sensibiliser les concepteurs de sites à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68110

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6123